

SAPEURS POMPIERS DE L'AIN

ANNEXE 1 GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES FORMATION INITIALE

« PROTOCOLES INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE (PISU) »

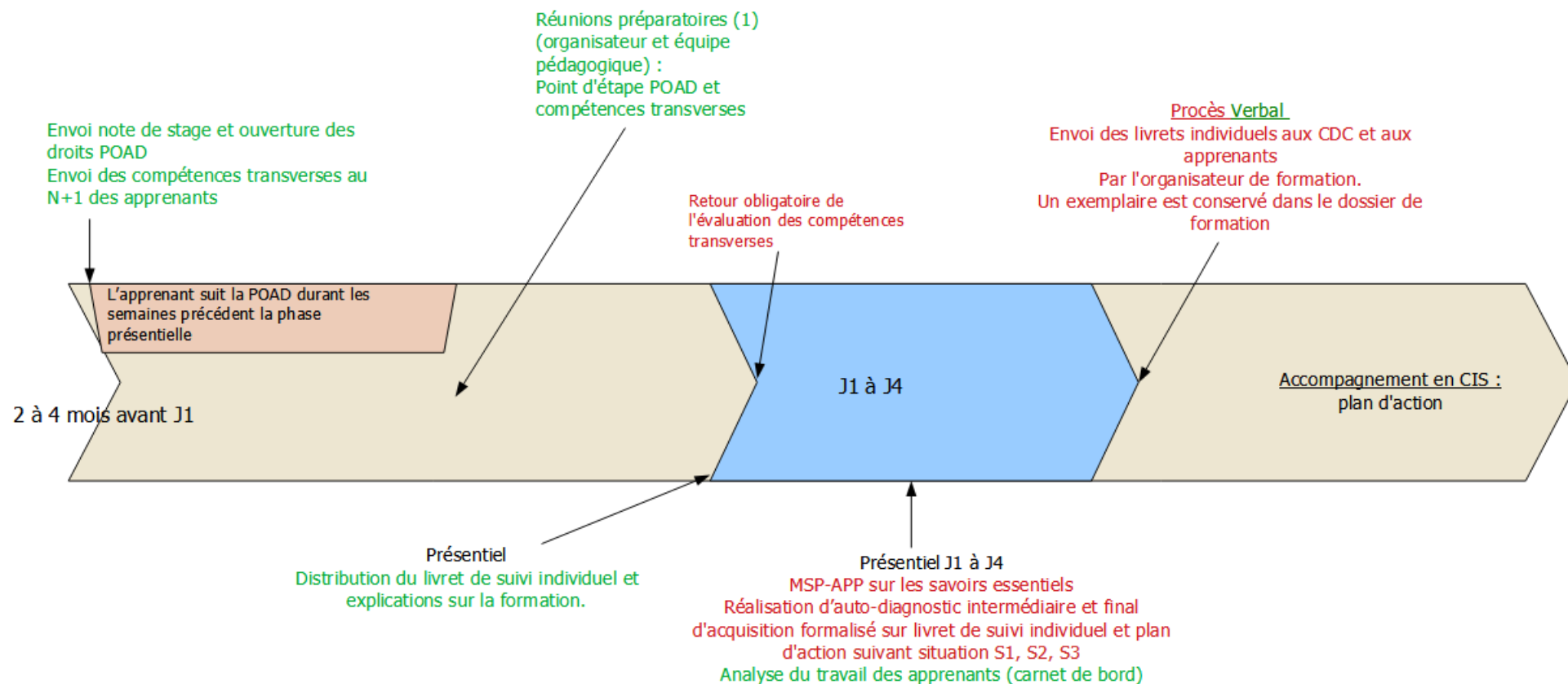
A qui est destiné ce guide ?.....	3
Comprendre la chronologie de la formation.....	4
Organiser la formation.....	5
Organiser une réunion préparatoire.....	7
Mettre en œuvre la formation.....	8
Modalités d'évaluation.....	9
L'apprenant co-évalue ses compétences.....	12
L'apprenant co-évalue ses compétences transversales.....	14
Concevoir et animer des MSP.....	16
Concevoir et animer APP.....	17
Thèmes des APP à proposer (non exhaustifs).....	18
L'apprenant s'auto-évalue.....	21
Carnet de bord de l'équipe pédagogique.....	23
Procès Verbal d'attribution des compétences FI PISU.....	25
Procès Verbal d'attribution des compétences FI PISU.....	26

A qui est destiné ce guide ?

Aux personnes chargées d'accompagner les apprenants dans le développement des compétences d'infirmiers en soins d'urgence :

- les concepteurs, formateurs, experts composant l'équipe pédagogique de la formation ;
- les organisateurs de formation ;
- les accompagnateurs de proximité en CIS ;
- les Chefs de CIS ou de services.

CHRONOGRAMME FORMATION ISP PISU



(1) Réunion pouvant être réalisée en présentiel, en visio, téléphone...

EVALUATION / **ORGANISATION et pédagogie**

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
PUBLIC VISE	Infirmiers professionnels ou volontaires
CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS	Apte médicalement et titulaire du SEE ou diplômes équivalents
OBJECTIFS	A l'issue de la formation en présentiel, l'infirmier de sapeur pompier doit être capable de s'intégrer dans un dispositif de secours , de prendre en charge une ou plusieurs victimes en mettant en œuvre, le cas échéant, les PISU dans le respect du règlement opérationnel en vigueur au sein du SDIS 01.
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE Évaluation auto diagnostic: OUI Évaluation formative critériée: OUI Jury: SPP-SPV
AGRÉMENT	Sans objet
ACCÈS EN DISPENSE DE FORMATION	OUI après avis de la commission compétente
CONTRAINTES PHYSIOLOGIQUES	Formateur: NON Apprenant: OUI Assistant: NON
FMPA	OUI annuellement
PV DE STAGE ET ÉMARGEMENT	OUI
DOCUMENT DÉLIVRÉ SI VALIDATION	Attestation FI PISU portée départementale
EMPLOI OPÉRATIONNEL	ISP protocolé
DOCUMENT OU ÉLÉMENT A FOURNIR	CODE D'ACCÈS ENASIS, 2 à 4 mois avant le début du stage LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL, 2 à 4 mois avant, 1 par apprenant ANNEXE 2 FICHE D'AUTO-DIAGNOSTIC X 40 (cf ANNEXE 1 guide) TABLEAU SYNTHÈSE DES MSP REALISEES, 1 par apprenant (cf ANNEXE 2) FICHE ÉVALUATION FORMATIVE CRITERIEE (X 40 (cf ANNEXE 1 guide) GUIDE ACCOMPAGNEMENT ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE x 1

ORGANISATION DE LA FORMATION	
TYPE DE FORMATION	Non intégrée avec évolution possible
LIEUX	Au choix de l'organisateur de formation Session: CFD et/ou CIS

DURÉE	POAD: accès environ 2 à 4 mois avant J1 Session: 4 jours
NOMBRE D'APPRENANTS	4 à 8
NOMBRE DE FORMATEURS ACCOMPAGNATEUR	2 dont 1 sur la totalité de la formation si possible titulaire de la formation FPS à jour de FMPA L'équipe pédagogique doit maîtriser l'activité/emploi d'infirmiers protocolés en soins d'urgence et les techniques d'animation de groupe et de développement des compétences.
ASSISTANT	1 à 2 CA 1 EQUIPE VSAV-VTU à jour de FMPA, apte médicalement (et si possible FPS) par jour
CONDUCTEUR MANŒUVRANT	néant
EXPERT	OUI en fonction des APP demandés (ex: infirmier, médecins, sage-femme, CT SUAP...)
MANŒUVRE DE NUIT	Non prévue
DOCUMENTS STAGIAIRES	ENASIS et CFD
EFFETS	TSI COMPLÈTE + EPI FEU + EPI COVID + tenue de sport + affaires civiles pour MSP + changes et nécessaire de toilette
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	
FORMATEUR	<u>2 formateurs :</u> -1 formateur responsable de l'action de formation à minima ISP PISU , FORACC et si possible FPS à jour de FMPA -1 Formateur à minima ISP PISU titulaire du FORACC (si possible FPS) et à jour de FMPA - En cas de présence d'apprenants SPP dans la formation, l'équipe pédagogique devra comprendre au minimum un FORACC SPP titulaire du PISU et à jour de FMPA (si possible FPS) .
OCCASIONNEL	1 FORACC en tutorat ou ACCPRO en remplacement ponctuel à minima ISP PISU compris dans le nombre d'assistant par jour.
LOGISTICIEN	Sur demande
ÉVALUATEURS	Évaluation continue et certificative
JURY	composition de la commission > RIOFE FI PISU
LOGISTIQUE	
ENGIN	1 à 2 VSAV armés + 1 à 2 VSM armés en fonction du nombre de stagiaires
KIT	1 à 2 KIT MSP (cf inventaire du CFD) + épaves VL dépolluée + cyclo (moto/vélo dépollué) Matériel consommables SDS (tubulures, seringues, solutés.;etc...)

Organiser une réunion préparatoire

La gestion de l'articulation générale de la formation repose sur l'implication, la communication et la coordination des membres de l'équipe pédagogique (Cf. chronogramme en page 4 du présent guide).

Une ou plusieurs réunions de coordination sont organisées et animées par l'organisateur de formation en relation avec l'équipe pédagogique. Placées en amont de la formation elles ont pour objet :

- l'analyse des candidats et du travail personnel réalisé au sein de leurs unités opérationnelles et de la FOAD;
- la préparation des MSP diagnostics ;
- la préparation de la logistique nécessaire au bon déroulement de la formation et adaptée au nombre de stagiaires ;
- l'identification des différents centres d'incendie et de secours qui accueilleront la formation ;
- la répartition des différentes tâches à accomplir (préparation des MSP, contact avec les entreprises, les autres services, impression des livrets de suivi individuel, etc.)

Les outils de communication tels que les groupes de discussion instantanée, le téléphone et les courriels doivent être privilégiés pour la coordination et les échanges de l'équipe pédagogique.

La formation en présentiel s'organise, au choix de l'équipe pédagogique et après accord de l'organisateur de formation, au Centre de Formation Départemental ou dans un ou plusieurs centres d'incendie et de secours, sous réserve de l'autorisation du/des chef(s) de centre concerné(s). Cet accord est recherché par l'organisateur de la formation.

L'équipe pédagogique s'assure en amont de la formation de disposer des sites suffisants en nombre et en intérêt pédagogique afin d'assurer des mises en situations professionnelles se rapprochant le plus possible de la réalité (calage lors des réunions de coordination).

A ce titre, elle peut solliciter l'organisateur pour la rédaction et l'envoi des courriers et courriels de demande d'autorisation auprès d'organismes, d'établissements publics, ou privés, ou tout autre responsable de site identifié.

Des demandes verbales/courriels peuvent être formulées par l'équipe pédagogique auprès des riverains, élus locaux, responsables d'entreprises, etc, pour être autorisé à réaliser des mises en situations professionnelles.

Toutes les autorisations obtenues sont conservées par l'organisateur.

Des conventions sont signées entre le SDIS de l'Ain et des partenaires publics ou privés (ex: office HLM). L'organisateur de formation veille à s'assurer de la validité de ces conventions et le cas échéant à leur renouvellement.

Mettre en œuvre la formation (1 groupe de 4 à 8 apprenants)

		JOUR 1 à JOUR 4
FORMATEUR		2
FORMATEUR OCCASIONNEL		1 à 2
ASSISTANT / LOGISTICIEN		occasionnel
ENGIN		1 à 2 VSAV + 1 à 2 VSM
KIT		1 à 2 MSP + matériels consommables SDS
VECTEUR LOG		1 à 2
DÉPLACEMENT		OUI
SALLE + outils informatiques		1 à 2
REPAS		7 à 12
HÉBERGEMENT		Occasionnel (1)
MAF		NON
AIRE DESINCAR		OUI (1)
AIRE SD		OUI (1)

(1) sous réserve des possibilités opérationnelles du jour

SO: Sans Objet / (1) si formation organisée au CFD

Modalités d'évaluation

La finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie du stagiaire dans la réalisation de ses activités est conforme au niveau de compétences minimal attendu par la filière et ce, en vue de la délivrance de l'attestation FI PISU.

A l'issue de la formation en présentiel, l'infirmier de sapeur pompier doit être capable de s'intégrer dans un dispositif de secours, de prendre en charge une ou plusieurs victimes en mettant en œuvre, le cas échéant, les PISU dans le respect du règlement opérationnel en vigueur au sein du SDIS 01.

L'infirmier de sapeur pompier apprenant est évalué de manière continue et individuelle. La mesure des compétences se réalise lors de mises en situations correspondantes aux activités et aux compétences décrites dans ce RIOFE.

- Les compétences opérationnelles (blocs de compétences 1, 2 et 3 du RIOFE) sont évaluées tout au long de la formation.
- Les compétences transversales (blocs de compétences A, B, C et D du RIOFE) sont co-évaluées par l'apprenant à différentes étapes du processus de formation et concernent :
 - le chef de CIS ou une personne compétente avant le début de la formation. Pour se faire, l'organisateur adresse par courriels au moins trois mois avant le début du stage, le tableau d'évaluation des compétences afin de permettre d'évaluer selon trois critères (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis) les compétences de l'apprenant. L'apprenant restituera cette évaluation lors du 1^{er} jour de formation en présentiel. Elle sera transmise par l'organisateur à l'équipe pédagogique qui l'utilisera lors de la réunion préparatoire. Le supérieur hiérarchique de l'apprenant peut déléguer cette évaluation à son adjoint.
 - le responsable de stage (FORACC) au cours de la formation présentielle et à partir de l'observation des activités de l'ISP PISU apprenant. Il complète le tableau d'évaluation des compétences transversales (annexe 1). Cette annexe est adressée avec le livret de suivi individuel par l'organisateur de formation et par courriel au supérieur hiérarchique et à l'apprenant en fin de formation. L'original est conservé dans le dossier administratif du stage.

L'évolution de l'acquisition de la compétence est inscrite sur un livret de suivi individuel (annexe 2A et 2B). Ce livret est complété tout au long de la formation par l'apprenant et l'équipe pédagogique. En fin de formation une copie de ce livret est envoyée à l'apprenant et à son supérieur hiérarchique, accompagné des évaluations des compétences transverses. L'original est archivé dans le dossier administratif.

Quatre temps d'évaluations sont présents dans la formation d'infirmier PISU de sapeur pompier :

➤ Évaluation diagnostique (Blanc de référence) :

Réalisée en début de parcours, le premier jour de présentiel, elle permet d'une part de s'assurer que l'apprenant détient les prérequis nécessaires pour suivre cette formation, et d'autre part d'établir un état des compétences de l'apprenant afin de construire son parcours de formation individuel. La formation à distance réalisée en amont de la journée diagnostique permet à l'apprenant de se situer par rapport aux connaissances attendues. La réalisation du questionnaire diagnostique en POAD est obligatoire pour suivre la formation. En complément de la MSP diagnostique, des ateliers peuvent être proposés afin de s'assurer que les apprenants maîtrisent les savoirs-agir.

Dans le cas d'un apprenant dont le niveau de compétence initial serait insuffisant en raison d'un manque de préparation et d'implication de sa part, un report de la formation peut être prononcé par l'organisateur de formation. Cette décision ne peut intervenir qu'après que l'apprenant ait été avisé par l'équipe pédagogique, constaté par :

- un manque d'assiduité et/ou de connaissances lors des contrôles de connaissances via la plate-forme numérique ;
- un niveau de compétences trop faible, notamment sur les prérequis de chef d'agrès une équipe dû à un manque de préparation ;

Après un échange visant à identifier les difficultés rencontrées par l'apprenant, le binôme apprenant/formateur formalise l'arrêt de la formation sur le livret de suivi individuel (annexe 2A et 2B). Le supérieur hiérarchique de l'apprenant est avisé de cette décision dans les plus brefs délais par l'organisateur de la formation.

➤ Auto-évaluation accompagnée :

Une MSP réalisée par l'apprenant est suivie d'un temps d'auto-évaluation qui peut être accompagné par un formateur. Le formateur indique à l'apprenant les compétences en jeu dans chaque MSP et l'accompagne dans son auto-évaluation. Une fiche d'auto-diagnostic « MSP » post action, facilite cette évaluation (annexe 1). A l'issue de cette réflexion partagée, ces fiches servent à compléter le tableau de suivi des MSP du livret de suivi individuel (annexe 2B). Ce tableau synthétise les MSP réalisées et pour chacune des compétences, permet à l'apprenant de se positionner selon trois critères (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis). Cet outil permettra au binôme apprenant/formateur

de confronter leurs points de vue lors des entretiens intermédiaires et final d'acquisition. Une compétence non évaluée lors de la MSP est notée « NE = Non Évaluée ».

L'apprenant réfléchit à ses actions et verbalise les raisons de ses décisions. Cette verbalisation est accompagnée par le formateur afin de centrer la réflexion sur les besoins individuels.

L'équipe pédagogique analyse les pratiques à l'aide d'outils d'observation de leur choix (vidéos, grilles d'observation critériées, prises de notes, carnet de bord...). Ces éléments sont pris en compte tout au long de la formation et portés à la connaissance de l'apprenant pour l'accompagner dans ses auto-évaluations.

➤ Évaluations formatives critériées :

Le contrôle des connaissances et des habiletés peut être réalisé à partir de QCM, QROC, interrogations orales, ou ateliers pédagogiques personnalisés (APP). Des outils d'observation critériés peuvent être réalisés par l'équipe pédagogique.

Les évaluations formatives liées aux performances relatives aux techniques et aux procédures peuvent être évaluées lors de MSP en s'appuyant sur des fiches d'évaluation formative critériée.

Ces fiches d'évaluation n'ont pas vocation à être utilisées systématiquement. Elles sont utilisées ponctuellement par l'équipe pédagogique pour révéler le degré de performance de l'apprenant.

Les indicateurs (critères) portent sur :

- La qualité de la réponse : exactitude, précision, rigueur,...
- Le process utilisé pour y répondre : habileté, adéquation, adaptation,...
- Les normes applicables : connaissances, respect, conformité,...
- Le comportement : attitudes, autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence,...

➤ Évaluations sommatives et certificatives.

L'évaluation sommative et certificative des compétences est réalisée à partir de l'ensemble des éléments qui permettent d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences de l'apprenant.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique est chargée de l'analyse des livrets de suivi individuel qui comprennent toutes les évaluations (questionnaire diagnostic de la plate-forme numérique, auto-évaluations, QCM, QROC, fiches d'évaluations critériées et comptes-rendus d'entretiens intermédiaires et d'acquisition, carnet de bord).

Deux temps sont consacrés à la formalisation de l'évaluation sommative certificative :

1/ L'entretien intermédiaire :

L'entretien intermédiaire est détaché de l'action et peut intervenir au moment choisi par l'apprenant. Dans le cas où un apprenant ne solliciterait pas un formateur, ce dernier doit favoriser les échanges et si besoin guider l'apprenant dans ses pratiques tout en veillant à son épanouissement, au développement de son autonomie et de ses compétences. Il peut intervenir autant de fois que l'apprenant le souhaite. Il constitue un point d'étape obligatoire dans le parcours de l'apprenant.

Détaché de l'action, l'entretien intermédiaire permet à l'apprenant d'évaluer ses besoins en définissant avec le formateur les choix à venir. La liberté de parole participe activement au développement du sentiment d'efficacité personnelle.

Trois critères d'évaluation (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis) permettent au binôme apprenant/formateur de formaliser sur le livret de suivi individuel (annexe 2A), l'atteinte totale, partielle ou la non atteinte des compétences lors des MSP. A ce moment de la formation, les MSP sont adaptées à la zone proximale de développement de l'apprenant et peuvent ne pas être en correspondance avec le niveau attendu en fin de formation (cf chapitre modalités d'évaluation page 9 du présent guide).

Cet entretien est consigné dans le livret de suivi individuel.

2/ L'entretien final d'acquisition :

L'entretien d'acquisition consiste en un échange durant lequel l'apprenant, accompagné par un formateur, détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences définies dans le référentiel.

Le formateur consulte le livret de suivi individuel contenant l'ensemble des évaluations et accompagne l'apprenant dans l'analyse de sa progression et dans la décision d'acquisition ou non des compétences.

Il peut également s'appuyer sur un « carnet de bord ». Ce carnet tenu par l'équipe pédagogique permet de retracer l'analyse du parcours de l'apprenant (difficultés individuelles et/ou collectives, APP/MSP proposés et réalisés).

Le binôme renseigne le tableau de validation des compétences dans le livret de suivi individuel qui détermine l'aptitude finale de l'apprenant et rend la décision de l'aptitude à exercer la fonction d'infirmier PISU à l'issue de la formation en présentiel.

Trois critères d'évaluation sont identifiés pour les compétences 1,2 et 3 (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis). Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « **acquises ou en cours d'acquisition** » pour les **cases grisées**.

A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation du bloc de compétences concerné et donc de la formation.

Les blocs de compétences validés restent acquis dans la limite de trois ans à compter de la date de l'entretien final d'acquisition. Passé ce délai, l'apprenant qui n'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences doit suivre l'intégralité d'une formation.

Un Procès Verbal (PV) est établi par le jury en fin de formation. Il précise pour chacun des apprenants la validation ou non des blocs de compétences et les modalités de mise en œuvre du plan d'action.

COMPÉTENCES ISP PISU			
Activités	Compétences associées	Savoir-agir / Performances	Éléments de compétences
1- se positionner en qualité d'ISP PISU sur une intervention	Assurer la sécurité immédiate adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes	Connaît et sait mettre en œuvre les dispositifs sonores et lumineux des véhicules. Utilise les EPI adaptés à l'intervention Positionne son véhicule selon les règles de stationnement	Habiletés: - o Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - o Adapter l'usage des matériels au contexte - o Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS - o Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction Attitudes: - o Rassurer et encadrer la victime et les impliqués - o Préserver le potentiel physique et psychologique - o Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical - o Coopérer avec les forces de l'ordre - o Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes Connaissances: - o Marche générale des opérations de secours à personne - o Plan nombreuses victimes - o Méthodologies de prises en charge - o Capacité et modalités d'utilisation du VSAV - o Capacité et modalités d'utilisation des matériels de secourisme - o Règles d'emploi des EPI - o Rôles et responsabilités du chef d'agrès et celles de l'infirmier PISU - o Les pouvoirs de police –COS/DOS - o Le plan ORSEC –NOVI -SINUS - o L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...) - o Organisation et chaîne de commandement - o Principes du commandement –le cadre d'ordre Ressources à minima: - Règlement opérationnel du SIS - Référentiel SUAP - Protocoles du SIS - Protocole SINUS - Mallette MIPROF sur les violences conjugales
	Analyser la situation opérationnelle	Analyse les circonstances, la situation Prend en compte l'environnement Adopte un comportement en fonction de la situation	
	S' intégrer dans un dispositif de secours	Se présente Prend en compte les éléments transmis par le COS Montre un comportement adapté Assure son rôle de CT dans le domaine de la santé	

2- prendre en charge une ou plusieurs victimes	Évaluer l'état de la victime	Accède au bilan secouriste Réalise le bilan XABCDE Objective les signes de gravité chez l'adulte et l'enfant	Éléments des compétences Habiletés : - o Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - o Adapter l'usage des matériels au contexte - o Exploiter les capacités des équipements et matériels du véhicule Attitudes : - o Préserver le potentiel physique et psychologique - o Agir en interaction et coordination avec d'autres services - o Coopérer ou agir avec des personnels spécialisés - o Bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s) - o Se limiter au champ d'action de la sécurité civile - o Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile Connaissances : - o Marche générales des interventions de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement - o Règles d'emploi des EPI - o Rôles et responsabilités du chef d'agrès et celles de l'infirmier PISU - o Les pouvoirs de police –COS/DOS - o L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...) - o Organisation et chaîne de commandement - o Principes du commandement–le cadre d'ordre Ressources à minima : - Règlement opérationnel du SIS - Guides de doctrine opérationnelle; - Guides de techniques opérationnelles; - Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
	Mettre en œuvre les gestes et les actions adaptés	Réalise ou fait réaliser la demande de renforts médicaux en cas de nécessité Met en place le cas échéant les PISU en respectant les indications et les posologies (pour l'adulte et l'enfant) Connaît et contrôle les gestes des secouristes Connaît et maîtrise l'utilisation du matériel médico-secouriste	
	Surveiller l'évolution de la victime et transmettre les éléments nécessaires pour la prise en charge de la personne	Assurer la surveillance continue de la victime et réévalue l'état de celle-ci Transmet au SAMU les éléments du bilan infirmier et rend compte des actions entreprises Réalise la rédaction de la fiche bilan Transmet les éléments essentiels aux équipes médicales ou à l'IOA	
3- Maintenir la capacité opérationnelle	Réaliser le reconditionnement des matériels Assurer le renouvellement des péremptions	Reconditionne son sac d'intervention Réalise le suivi des péremptions du sac ISP et connaît la procédure de renouvellement	Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
	Réaliser le cas échéant la déclaration de matériovigilance, pharmacovigilance, panne biomédicale	Connaît les procédures de déclaration en cas de panne, perte ou détérioration de matériels Réalise le remisage du véhicule (plein carburant, nettoyage, ...)	

COMPÉTENCES TRANSVERSALES					
Activités	Compétences associées	Performances	NA	EC A	A*
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité	Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux,			
	Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions	Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés			
	Contribuer au « bien vivre ensemble »	Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles Être en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers			
	Préserver le potentiel physique et psychologique	Auto-évaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Auto-évaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique			
B. S'impliquer dans son emploi (SPP) / activité (SPV)	Analyser le contexte, identifier les situations complexes	Observer la situation, le contexte, l'environnement Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes			
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	Adapter son comportement aux circonstances Anticiper sur les évolutions de la situation			
	Développer et encourager la réflexivité	Autoévaluer les compétences et connaissances Contribuer à l'autoévaluation des compétences Identifier les axes d'amélioration à développer			
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif	Développer les compétences et connaissances Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances			

	Comprendre et rédiger des écrits	Utiliser les moyens de communication à disposition Comprendre les documents écrits Élaborer des écrits			
	Exercer en qualité d'acteur du service public	Agir conformément aux missions du service public Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public			
	Diffuser la culture du service public	Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SIS Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SIS			
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	Analyser les forces et faiblesses du collectif Développer la notion de collectif			
	Travailler avec et pour le collectif	Partager l'intérêt commun Favoriser la bienveillance			
	Échanger et partager les informations	Échanger avec bienveillance et attention Partager en s'assurant d'être compris Agir dans le cadre de sa mission de service public Rendre compte des situations rencontrées			
	Développer le collectif en qualité de leader	Dynamiser le groupe et l'esprit collectif Valoriser diversité et mixité			
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle			
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	Réaliser des contrôles croisés Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux			
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules				

***NA= Non Acquis / ECA=En Cours d'Acquisition / A = Acquis**

Date:	Nom et signature Apprenant:	Nom et signature du supérieur hiérarchique:
--------------	------------------------------------	--

Ce tableau complété par l'apprenant et son supérieur hiérarchique (chef de CIS , chef de service...) permet d'évaluer les compétences transversales. Il est rapporté par l'apprenant lors de la journée diagnostique. Il est archivé dans son livret de suivi individuel.

En fin de formation le responsable de stage apporte une appréciation dans la case ci dessous. Ce document est adressé avec le livret de suivi en fin de formation au supérieur hiérarchique.

Appréciation en fin de formation par le responsable de stage:

Nom et signature:

Concevoir et animer des MSP

Les équipes pédagogiques créent des parcours individualisés centrés sur une mixité de techniques pédagogiques. Cependant, les mises en situations professionnelles (MSP) doivent représenter 70 % du temps pédagogique, et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non de la compétence par l'apprenant.

Une analyse des risques est effectuée avant chaque création de MSP.

L'organisation de MSP dans des établissements recevant du public (ERP) ou dans les établissements répertoriés (ETARE), doivent faire l'objet d'une information préalable auprès du chef du bureau prévention ou prévision du groupement territorial concerné.

En fonction des coutumes ou du contexte local, l'autorité municipale sera avisée, au préalable de toute action de formation sur le territoire de la commune (ex: mail/tph au secrétariat de mairie).

Une autorisation préalable de l'autorité municipale, ou des services compétents, doit être recherchée avant l'organisation des mises en situation sur la voie publique ou bâtiments publics.

Pour chaque MSP réalisée à l'extérieur des structures du SDIS01, susceptible de générer des appels au 18-112, une information systématique doit être faite auprès du CTA/CODIS à chaque début et fin de MSP en précisant l'adresse exacte et le scénario réalisé.

Pendant les phases de transit des véhicules en MSP, le code de la route doit être respecté. L'utilisation du gyrophare et du deux tons est proscrite.

Sur les lieux de la MSP, pour assurer la sécurité des intervenants, les moyens de signalisation et de sécurisation doivent être mis en œuvre (gyrophare, balisage d'urgence, EPI...).

Les fréquences radio à privilégier sont :

-Canal tactique DIR 663

-Canal GR246

Le CODIS doit être avisé de l'utilisation de ces fréquences.

La sollicitation d'un citoyen (victime, témoin, requérant...) nécessite l'accord de celui-ci. L'acceptation par ce dernier le place comme collaborateur occasionnel « sollicité » du service public au terme de la jurisprudence. Une attention sera portée sur les personnes en situation de handicap, les mineurs et les adultes placés sous la responsabilité d'un tuteur. Dans ces deux derniers cas l'autorisation du tuteur légal sera recherchée.

La mise en œuvre de feux réels doit être faite dans le respect des procédures départementales et le cas échéant des dispositions spécifiques prévues dans la convention qui régit les conditions d'utilisation du bâtiment.

L'emploi d'odorant « gaz naturel » nécessite une information préalable des occupants des lieux et/ou du voisinage. Avant de quitter les lieux l'équipe pédagogique veillera à ventiler les locaux et s'assurer que les odeurs ne provoquent pas d'inquiétude auprès des habitants.

Bonne pratique : des relevés peuvent être réalisés avec l'explosimètre avant de quitter les lieux et ainsi s'assurer qu'une fuite réelle ne soit pas dissimulée par l'emploi d'odorant de formation.

Une attention particulière doit être portée par les intervenants pour éviter de créer d'éventuels dégâts ou salissures. Un kit de nettoyage est spécialement mis à disposition de l'équipe pédagogique pour laisser les lieux des MSP en bon état de propreté.

La sécurité des intervenants (apprenants / formateurs / tiers personne) est de la responsabilité de l'équipe pédagogique durant toutes les phases de la formation. Les sites d'exercices doivent répondre aux exigences minimales de sécurité. A cette occasion les MSP sont adaptées au contexte. (Exemple : proscrire l'utilisation d'eau en présence d'énergie électrique).

L'intervention en hauteur ou sur des voies ouvertes à la circulation doit répondre aux éléments de sécurité incombant à ces environnements.

Enfin l'utilisation de gaz toxique, inflammable et/ou explosif est proscrite.

Un apprenant qui s'estime en danger grave et imminent lors d'une MSP, peut faire valoir son droit de retrait sans que cela porte préjudice à la validation de la formation. Néanmoins, en cas de situations répétées et non justifiées par ce dernier, l'équipe pédagogique veillera à s'assurer de ses aptitudes physiques et psychologiques notamment en appréciant ses facultés à la gestion du stress.

Concevoir et animer APP

30 % du temps de la formation est consacré à la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques personnalisés (APP). Toutes les techniques et méthodes pédagogiques peuvent être mise en œuvre pour atteindre les compétences du référentiel (présentiel, distanciel, immersion, tutorat, MSP, APP, FOAD...)

L'équipe pédagogique adapte les techniques et outils pédagogiques en recherchant la participation active des apprenants.

Le travail en sous groupe, la discussion et la recherche de solutions, l'animation d'APP par les apprenants, sont autant de solutions qui favorisent l'implication des apprenants, ils doivent être proposés par l'équipe pédagogique.

L'organisation et la mise en œuvre des APP doit être conforme aux règles établies dans le RIOFE « accompagnateur de proximité ».

NB : il est conseillé que l'animation d'un APP par un apprenant se fasse en présence d'un membre de l'équipe pédagogique afin de s'assurer que la teneur des propos réponde aux éléments de doctrine en vigueur au SDIS de l'Ain.



Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un apprenant ou un FORACC

Points clés à aborder

- Utilisation des moniteurs multi-paramétriques :
Fonctionnement
Inter-connexion avec les tablettes
Télétransmission des ECG
- Utilisation de l'hémoCue :
Bonne pratique de l'utilisation de cet outils et
interprétation des résultats
- Utilisation du RAD 57 :
Bonne pratique de l'utilisation de cet outils et
interprétation des résultats

Ressources documentaires

- Fiches techniques des appareils
- à créer par l'apprenant ou le FORACC

Logistique

- Salle de cours, ordinateur, vidéoprojecteur.

Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un apprenant ou un FORACC

Points clés à aborder

- Rédaction d'un bilan informatisé et télétransmission de celui-ci
- Bonne pratique dans la rédaction d'un bilan médico-infirmier
- Utilisation de a tablette et du logiciel UrgSap
- Transmission des bilans
- Évaluation de la pratique professionnelle (EPP)

Ressources documentaires

- à créer par l'apprenant ou le FORACC
- Support de formation

Logistique

- Salle de cours, ordinateur, vidéoprojecteur.



Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un apprenant ou un FORACC

Points clés à aborder

- **Utilisation d'un poste Antares :**
Mise en route
Changement de canaux
- **Procédure de communication avec radio**

Ressources documentaires

- **Support de formation SDIS**
- **à créer par l'apprenant ou le FORACC**
- **Application « EVE-COM Mobile Training »**

Logistique

- **Salle de cours, ordinateur, vidéoprojecteur.**



AUTO DIAGNOSTIC POST ACTION

Nom, Prénom :

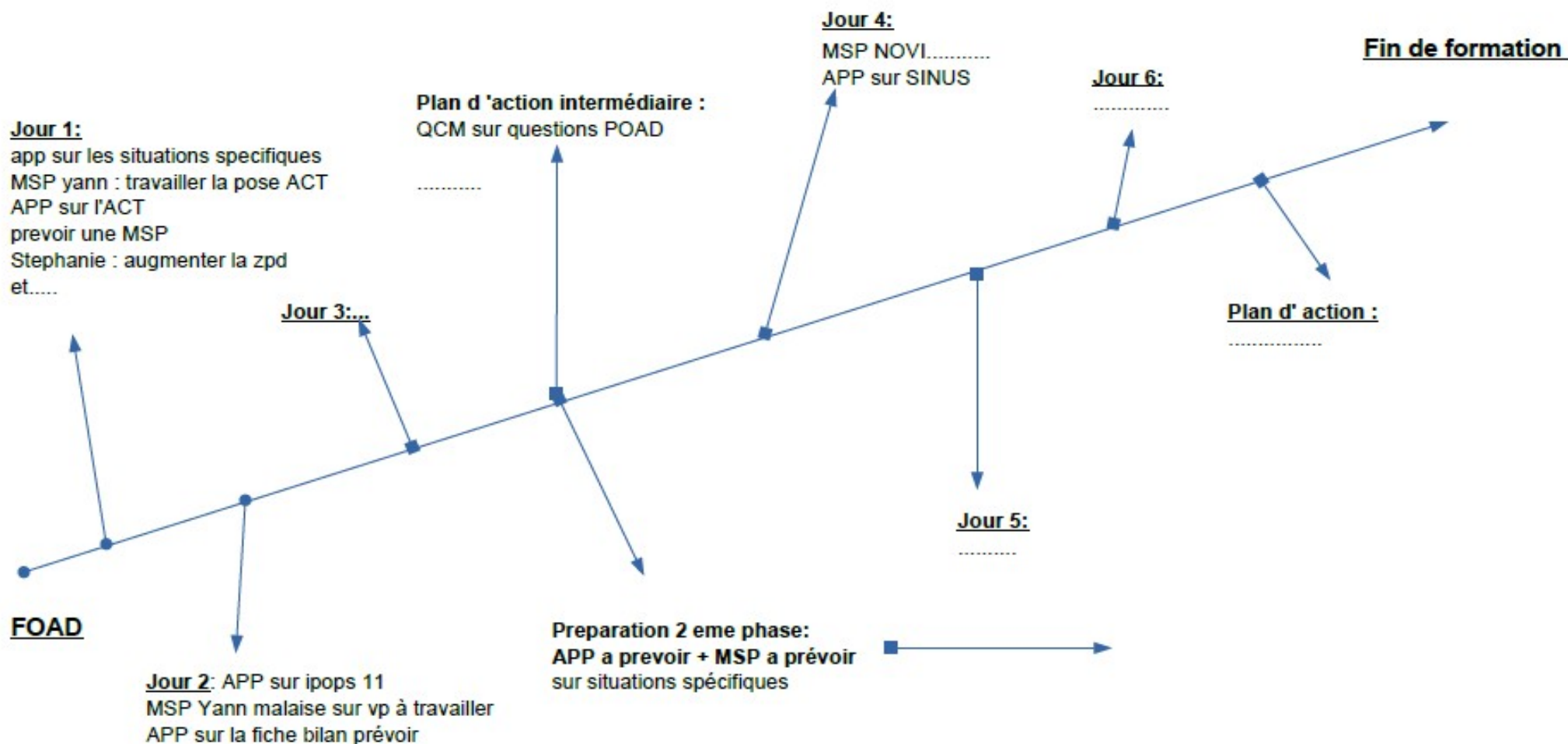
Date:

Thème de la MSP :

OBSERVER	Ce que j'ai observé :		
	Difficultés :		
	Personnes (SP, Victimes, tiers)		
	Urgence vitale :	Traumatisme / Brûlures :	Agression :
	Intoxication/Asphyxie :	Panique :	Autres :
	Biens		
	Incendie / Explosion :	Effondrement :	Inondation :
	Propagation :	Électricité / Gaz :	Autres :
	Environnement		
	Météo :	Nucléaire :	Chimique :
ANALYSER	Ce que j'ai analysé :		
	Difficultés :		
DÉCIDER	Ce que j'ai décidé :	Efficace ?	
	Difficultés		
Mes axes de travail / Plan d'action:			



EXEMPLE DE CARNET DE BORD DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE
INFIRMIER PISU



EXEMPLE DE CARNET DE BORDS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE INFIRMIER PISU

Jour 1 : Lucien Boucle app sur les situations spécifiques App sur protocole pédiatrie	Jour 2 : Lucien Boucle app sur les situations spécifiques risques routiers msp avec VSAV sur acr sur l'adulte ensemble correcte app sur les situations spécifiques risques routiers msp avec VSAV sur acr sur l'adulte ensemble correcte app sur les situations spécifiques risques routiers	Jour 3 : Lucien Boucle
Jour 1 : Lucie Marchand app sur les situations spécifiques risques routiers msp avec VSAV sur acr sur l'adulte ensemble correcte	Jour 2 : Lucie Marchand	Jour 3 : Lucie Marchand
<u>Jour 1:</u>	<u>Jour 2:</u>	<u>Jour 3:</u>
<u>Jour 1:</u>	<u>Jour 2:</u>	<u>Jour 3:</u>
<u>Jour 1:</u>	<u>Jour 2:</u>	<u>Jour 3:</u>

SDIS DE L'AIN
Service Formation-Sport

PROCÈS VERBAL
Commission d'attribution des compétences
☐ suite à formation ☐ suite à demande de dispense de formation
d'infirmier PISU SPV

En date : _____

Matricule	Nom	Prénom	CIS	Date de naissance	Bloc de compétences(1)							Suite à donner à l'agent (S)	Attestation à éditer OUI/NON
					1	2	3	A	B	C	D		

Quorum 3/4, décision à la majorité, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante

(1) Conformément à la proposition d'aptitude de l'équipe pédagogique ou de la commission de dispense de formation. (A) acquis, (ECA) en cours d'acquisition, (NA) non acquis

(S1) : proposition d'aptitude avec réalisation d'un plan d'action et avec perfectionnement et maintien des acquis pour conserver l'aptitude opérationnelle.
(S2) : proposition de non validation avec plan d'action et nouvelle évaluation du ou

des blocs non acquis.

(S3) : proposition de non validation avec nécessité de suivre la formation.

(S4) : dispense partielle de formation, indiquer le nombre de jour ou heure restant à effectuer

BLOCS DE COMPÉTENCES:

1: se positionner en qualité d'ISP sur une intervention

2: Prendre en charge une ou plusieurs victimes

3: Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

A: Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et la qualité de vie en service

B: S'impliquer dans son emploi

C: Agir au sein d'un collectif

D : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Responsable de la formation, Rapporteur	Officier ISP (SPV / SPP) Membre	Médecin-Chef Président	
--	------------------------------------	---------------------------	--

SDIS DE L'AIN
Service Formation-Sport

PROCÈS VERBAL

Commission d'attribution des compétences

☐ suite à formation ☐ suite à demande de dispense de formation
d'infirmier PISU SPP

En date : _____

Matricul e	Nom	Prénom	CIS	Date de naissance	Bloc de compétences(1)							Suite à donner à l'agent (S)	Attestation à éditer OUI/NON
					1	2	3	A	B	C	D		

Quorum 3/4, décision à la majorité, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante

(1) Conformément à la proposition d'aptitude de l'équipe pédagogique ou de la commission de dispense de formation. (A) acquis, (ECA) en cours d'acquisition, (NA) non acquis

(S1) : proposition d'aptitude avec réalisation d'un plan d'action et avec perfectionnement et maintien des acquis pour conserver l'aptitude opérationnelle.
(S2) : proposition de non validation avec plan d'action et nouvelle évaluation du ou

des blocs non acquis.

(S3) : proposition de non validation avec nécessité de suivre la formation.

(S4) : dispense partielle de formation, indiquer le nombre de jour ou heure restant à effectuer

BLOCS DE COMPÉTENCES:

1: se positionner en qualité d'ISP sur une intervention

2: Prendre en charge une ou plusieurs victimes

3: Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

A: Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et la qualité de vie en service

B: S'impliquer dans son emploi

C: Agir au sein d'un collectif

D : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Responsable de la formation, Rapporteur	Officier ISPP Membre	Médecin-Chef Président	
--	-------------------------	---------------------------	--